

Collectes dans l'arrondissement de Saint-Léonard

▶▶▶ À surveiller en 2018

Modification du jour de la collecte
des matières recyclables dès janvier



DES QUESTIONS ?

Bureau Accès Saint-Léonard
311

8400, boul. Lacordaire
bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca

Écoquartier de Saint-Léonard
514 328-8444

7800, rue de la Salette
ecoquartierstleonard@gmail.com



ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Le mardi 2 janvier et les lundis 5 février, 5 mars, 2 et 16 avril, 7 et 28 mai, 4 et 25 juin, 2 et 9 juillet, 6 août, 3 et 17 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre

Encombrants : déchets dont la dimension ou le poids (25 kg maximum) ne permettent pas de les déposer dans votre poubelle.

Les matières suivantes ne sont pas acceptées :

- Tout résidu jugé non sécuritaire (planche avec clous, vitre ou miroir cassé, bran de scie, poussière de ciment, etc.)
- Appareils électroniques (téléviseurs, ordinateurs, écrans, etc.)
- Mobilier dont la structure est rembourrée et recouverte de tissu (matelas, coussins, etc.)



Consultez le *Bottin des récupérateurs* sur le site Web de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour disposer de vos objets usagés qui pourraient encore servir.

RÉSIDUS VERTS ET FEUILLES MORTES

Les mercredis du 18 avril au 21 novembre

En raison de la présence de l'agrile du frêne, les branches de feuillus (arbres) sont interdites dans la collecte des résidus verts, jusqu'à nouvel ordre.



◀◀◀ **Contenants autorisés**



sac de plastique transparent

Les sacs de poubelles opaques sont refusés. Procurez-vous gratuitement des sacs de papier auprès de l'Écoquartier de Saint-Léonard (dans la limite des stocks).



BRANCHES D'ARBRES FEUILLUS

Pour vous inscrire à la collecte spéciale des branches d'arbres feuillus (chênes, érables, etc.), composez le 311.

Vous devez déposer vos branches en vrac, sans les attacher, en bordure du trottoir. Les branches ne doivent pas dépasser 20 cm de diamètre et un volume de 4 mètres cubes par adresse et par demande.

* Les branches des conifères et des cèdres devraient plutôt être déposées dans la collecte des résidus verts.



ARBRES DE NOËL

Vos arbres de Noël naturels, dépouillés de tout ornement (boules, guirlandes, etc.), seront ramassés les lundis 8 et 15 janvier.



RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, CLIMATISEURS

et autres appareils froids (déshumidificateurs, refroidisseurs d'eau, etc.)

▶▶▶ **Communiquez avec le 311 pour une collecte à domicile.**

COLLECTES À DOMICILE

Pour plus de détails : ville.montreal.qc.ca/st-leonard



MATIÈRES RECYCLABLES



◀◀◀ Contenants autorisés

Procurez-vous gratuitement un bac de recyclage auprès du bureau Accès Saint-Léonard ou de l'Écoquartier de Saint-Léonard.



sac de plastique transparent



ORDURES MÉNAGÈRES



◀◀◀ Contenants autorisés

Pour lutter contre les punaises de lit, les matelas et les objets rembourrés sont ramassés avec les ordures ménagères.



Ne pas disposer de vos résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de vos appareils électroniques dans la collecte des ordures ménagères.



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

(Pour les habitations de 8 logements et moins seulement dans les secteurs concernés)



◀◀◀ Contenant autorisé

Seuls les **sacs compostables** certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sont acceptés. L'utilisation des sacs n'est pas obligatoire. Il est aussi possible d'envelopper les résidus alimentaires dans du papier journal.



◀◀◀ BAC POUR LA CUISINE



COLLECTES DANS LES INSTALLATIONS MUNICIPALES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX, APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET AUTRES OBJETS

Les samedis 5 mai et 15 septembre, de 9 h à 17 h

Stationnement du parc Wilfrid-Bastien, face au 8400, boulevard Lacordaire. Un service gratuit de déchetage de vos documents personnels est offert lors de la collecte du **5 mai seulement**.

N'oubliez pas que vous pouvez en tout temps disposer de ces matières à l'un des écocentres de la Ville de Montréal : 514 872-0384.



DISTRIBUTION DE COMPOST

Les samedis 12 mai et 6 octobre, de 8 h à 13 h

Site du dépôt à neige, au coin des boulevards Langelier et des Grandes-Prairies. **Apportez votre pelle et votre contenant.**

COLLECTEUR DE PILES

Dix collecteurs de piles sont installés dans différents bâtiments de l'arrondissement: la mairie, la bibliothèque, le complexe aquatique, les arénas, le dôme Hébert, le 7800, rue de la Salette, et les pavillons des parcs Wilfrid-Bastien, Ladauversière et Giuseppe-Garibaldi.

Toutes les piles sont acceptées, sauf les batteries d'auto et les batteries humides.

ÉCOCENTRES

Les télévisions, les appareils électroniques, les matériaux de construction, de rénovation ou de démolition ainsi que les résidus domestiques dangereux peuvent être déposés dans les écocentres gratuitement toute l'année.

Pour connaître les lieux et les horaires : ville.montreal.qc.ca/ecocentres.

Collectes de l'arrondissement de Saint-Léonard 2018

Déposez vos contenants sur votre terrain en bordure du trottoir sans l'obstruer entre 21 h la veille et 7 h le matin de la collecte.



Lundi (secteur 3)
POUR LES RÉSIDENTS DES HABITATIONS DE 8 LOGEMENTS ET MOINS
REMPLACEMENT DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DU LUNDI :
 DU 1^{er} JANVIER AU 30 AVRIL À COMPTER DU 7 MAI




 Ordures ménagères
  Matières recyclables
  Résidus alimentaires

À l'instar de la Ville de Montréal, Saint-Léonard implante graduellement la collecte des résidus alimentaires sur son territoire, de manière à rejoindre les objectifs inscrits dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, qui prévoit le bannissement de ces matières des sites d'enfouissement d'ici 2020.

POUR TOUS LES SECTEURS


Collecte des résidus verts et feuilles mortes :
 Les mercredis, du 18 avril au 21 novembre


Collecte des encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition :
 Le mardi 2 janvier et les lundis 5 février, 5 mars, 2 et 16 avril, 7 et 28 mai, 4 et 25 juin, 2 et 9 juillet, 6 août, 3 et 17 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre